



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la préfète
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Carcassonne, le 29 octobre 2020

Affaire suivie par : Anita PORTHEAULT

Téléphone : 04.68.10.27.33

Courriel : anita.portheault@aude.gouv.fr

La préfète

à

Mesdames et messieurs les maires
du département de l'Aude

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE « Automne-Hiver 2020 – Printemps 2021 »

La menace terroriste est, en France et en Europe, à un niveau très élevé. Dans ce contexte, le Premier ministre a décidé d'appliquer une nouvelle posture Vigipirate «Automne Hiver 2020 - Printemps 2021 ».

Cette posture est valable à compter du 26 octobre 2020. Il n'a pas été fixé de date de fin à cette posture afin d'en assurer un renouvellement ou une adaptation au moment jugé le plus opportun.

Depuis ce jour, suite aux attentats terroristes, le niveau de vigilance a été porté de « *Sécurité renforcée - risque attentat* » à « *Urgence attentat* » sur l'ensemble du territoire français.

La posture vigipirate met l'accent sur les vulnérabilités liées à cette période même si le maintien de la fermeture de lieux accueillant du public comme les grands rassemblements ou les établissements de restauration réduit provisoirement leur vulnérabilité.

Je vous demande de porter une attention particulière à la sécurité des bâtiments publics, notamment des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et sociaux, des sites de production de stockage et de distribution des produits de santé, des transports publics et à la sécurité des espaces de commerce et des lieux de rassemblements.

Je vous recommande aussi de porter une attention accrue sur les sites touristiques et les lieux d'affluence. Cela passe notamment par le contrôle et la réglementation du stationnement aux abords de ces sites, la sensibilisation de leurs exploitants et du public.

À ce titre, je souhaite vous rappeler les conseils et recommandations en vigueur :

- ✓ la séparation des flux piétons et véhicules ;
- ✓ empêcher ou ralentir la circulation aux abords des rassemblements de personnes ;
- ✓ un filtrage rigoureux ou une vigilance accrue des entrées ainsi qu'une attention particulière lors des rassemblements de personnes avant et après les festivités;
- ✓ une prise de contact avec les forces de l'ordre pour l'analyse de votre dispositif ;

Je vous rappelle que les représentants en uniforme de l'autorité publique, dont les policiers municipaux, constituent des cibles vulnérables ou symboliques. Vous serez donc attentifs à renouveler les consignes de sécurité et de vigilance à l'attention des effectifs engagés sur les différentes missions.

L'ensemble de ces consignes et conseils sont disponibles sur le site du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), qui dépend du Premier ministre : <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>.

Vous y trouverez :

- ✓ le plan Vigipirate, avec les panneaux et consignes à afficher et diffuser ;
- ✓ les guides pour sécuriser les rassemblements, manifestations et bâtiments.

Une plateforme de sensibilisation Vigipirate est accessible depuis le 20 septembre 2019 à l'adresse : www.vigipirate.gouv.fr. Cet outil pédagogique doit contribuer à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale, accessible que l'on soit un particulier, un responsable d'établissement recevant du public ou un organisateur de rassemblements. Je vous conseille également de consulter cette plateforme.

La sécurité est l'affaire de tous et je sais pouvoir compter sur vous et vos équipes.
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Je vous remercie pour la sensibilisation et la mobilisation
de vos policiers municipaux, en lien avec les forces de sécurité intérieure.*

La préfète

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet



Anne LAYBOURNE

Copie à : Sous-préfecture de Narbonne, Sous-préfecture de Limoux, AMA, DDSP,
Gendarmerie, SDIS.